

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° II-173

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 52****Mission « Cohésion des territoires »**

À l'alinéa 7, après le mot :

« modéré, »

insérer les mots :

« , sur la base d'une péréquation équilibrée entre les territoires, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à s'assurer que la mutualisation financière entre les bailleurs sociaux soit établie sur la base d'une péréquation équilibrée entre les territoires afin que les plus fragiles d'entre eux ne subissent pas plus fortement l'impact de la baisse des revenus des bailleurs sociaux prévue par l'article 52.